

Evaluation et sélection des projets de recherche en art – Appel FRArt 2027

ESA Saint-Luc Liège

Procédure, critères et balises

Contexte et éligibilité

Le FRArt (Fonds de la recherche en art) est un instrument du FNRS qui finance des projets de recherche (PDR) ; il ne s'agit ni de bourses de doctorat ni de bourses de production. La subvention peut couvrir des dépenses de personnel, d'équipement et de fonctionnement. Les PDR doivent être menés par des artistes-chercheur.euses, quelle que soit leur nationalité, à titre individuel ou collectif (un projet peut être mené par une équipe pluridisciplinaire, constituée d'artistes-chercheur.euse.s et de chercheur.euse.s universitaires, par exemple) – appelé l'auteur.e. Les artistes, tant pour des projets individuels que collectifs, ne doivent pas nécessairement être enseignant.es dans une ESA mais chaque projet doit être déposé conjointement par l'auteur.e de projet et une ESA.

Mini-guide et règlement complet sur le site du FNRS : <https://www.frs-fnrs.be/fr/news/pre-annonce-appel-frart-2027>

Procédure de sélection et calendrier

La sélection se fait en deux étapes : la première est effectuée par les ESA, la seconde est gérée par le jury du FRArt. Les projets sélectionnés en première étape sont ensuite présentés au FRArt pour la seconde étape via l'application web du FNRS. L'ESA fournit une lettre d'accord de principe et valide son soutien après dépôt du dossier. Chaque ESA peut être « porteuse principale » de 5 projets au maximum. En deuxième étape, les candidatures sont soumises aux experts que le FRArt aura mandatés, le Comité artistique international¹, qui attribuera des soutiens financiers aux meilleurs projets.

La Commission recherche de l'ESA Saint-Luc Liège, par délégation du Conseil de gestion pédagogique (CGP), s'est prononcée sur la procédure, décide de la composition de la commission d'évaluation et de sélection des dossiers, valide les critères de sélection et les modalités pratiques concernant des auteur.e.s qui seraient enseignant.es dans notre école, etc.

Les auteur.e.s sont invités à manifester dès que possible leur intention de déposer un dossier auprès d'une ESA. Les dossiers doivent être déposés² à l'ESA le 20 octobre 2026 au plus tard.

Ce dossier doit comporter :

¹ Composition du jury : https://www.frs-fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRArt_Composition_CAI.pdf

² Le projet est envoyé par mail à direction@saint-luc.be avec copie à drouguet.noemie@saint-luc.be

- la description du projet (5 pages), comprenant l'adéquation du projet aux critères d'évaluation, une ébauche de la mise en œuvre et les raisons du choix de Saint-Luc Liège pour porter son projet de recherche ;
- le CV de l'auteur.e et des co-auteur.es éventuels;
- une première ébauche de budget et d'échéancier.

Les auteur.e.s sont invités à présenter leur projet selon la manière décrite dans le "mini-guide" du FRArt (fichier modèle, téléchargeable en p. 3).

Commission d'évaluation et critères d'évaluation des candidatures :

Composition pour l'appel 2027 à déterminer par la Commission recherche : 4 enseignant.e.s, dont un.e membre de la Commission recherche + Roland Decaudin, directeur + Noémie Drouguet (secrétaire, sans droit de vote)

Préalablement à la soumission des PDR, Noémie Drouguet se tiendra à la disposition des auteur.e.s pour tout renseignement. Elle rendra à la commission un rapport sur les dossiers reçus et participera à la délibération en tant que secrétaire de séance : elle pourra apporter des réponses aux questions de clarification mais n'aura pas le droit de vote. Le rapport écrit et le PV de la séance seront transmis à la Commission recherche et au CGP pour information.

La « commission FRArt » se réunira en novembre et l'avis sera communiqué aux auteur.e.s de projet au plus tard le 30 novembre. Les auteur.e.s dont le dossier aura été retenu disposeront encore de quelques semaines pour finaliser leur candidature et tenir compte des remarques de la commission afin d'introduire leur dossier dans e-space (FNRS). La direction de l'ESA validera le dossier complet si l'auteur.e a tenu compte des remarques formulées lors de l'évaluation.

Critères d'évaluation du FRArt et pondération :

1. Cohérence artistique du projet de recherche = 30%
2. Enjeux artistiques, scientifiques, éthiques, politiques ou sociaux du projet de recherche = 25%
3. Conditions de faisabilité et de réalisation de la recherche proposée = 15%
4. Adéquation du budget et du plan de financement prévisionnels = 15%
5. Qualité de l'ensemble de l'œuvre de l'auteur.e ou à son potentiel = 15%

Critères d'évaluation propres à l'ESA Saint-Luc Liège :

Aux critères du FRArt sont ajoutés des critères plus spécifiques concernant l'articulation entre le projet de recherche et l'école. Un PDR complètement découplé de notre institution n'aurait pas de sens pour nous ; nous sommes attentifs à garder un lien, dont la nature sera à envisager au cas par cas. En outre, la commission veillera à la cohérence entre le PDR et le Projet pédagogique et artistique de l'ESA. Elle considèrera comme un « plus » l'aspect transdisciplinaire des recherches en art (ou le fait qu'un projet concerne plusieurs options de notre école). Il est attendu de l'auteur.e qu'il ou elle s'engage à ce qu'il y ait des retombées positives pour l'ESA. Celle-ci s'engage à ce que ces demandes ou exigences soient également bénéfiques à l'auteur.e et, plus particulièrement, celles-ci concerneront le volet « dissémination de la recherche ».

Ce à quoi l'ESA pourrait s'engager pour défendre le projet et assurer l'ancrage de celui-ci dans l'école, par exemple :

- Mise à disposition d'un local/ de matériel pour permettre le travail de recherche / les expérimentations : une classe, un bureau, un bout d'atelier, l'accès à l'atelier polytechnique ou aux ateliers de gravure ou sérigraphie... afin de permettre à l'auteur.e de travailler dans de bonnes conditions mais dans les limites de ce que nous pouvons proposer pour une durée de 9 à 24 mois (selon modalités à définir), consommables et petit matériel non compris. L'auteur.e s'engage à respecter le fonctionnement de l'école : pas de travail possible en dehors des heures d'ouverture, respect du règlement, du matériel et des locaux mis à sa disposition, etc.
- Mise à disposition d'une salle adéquate pour une exposition, installation et/ou performance, selon la forme ou la nature de l'événement, à la fin du projet ou en cours de travail si le projet nécessite des étapes d'accrochage. La ou les salles seront mises à disposition selon les possibilités de l'agenda culturel de l'école.
- Aide à la diffusion des « résultats » ; organisation d'une conférence (ou rencontre, débat...) au sein de l'école ; aide à l'organisation d'une journée d'étude par l'auteur.e du projet...
- Invitation à publier dans un volume de la collection Recherches de l'école (Oltre.Muse Editions). Par ailleurs, l'asbl a/r a pour mission de publier les recherches soutenues par le FRArt, dans la revue annuelle qu'elle édite (aussi disponible en ligne).
-

Ce que l'on peut attendre de l'auteur.e comme engagement et ancrage dans l'école, par exemple :

- Animer un workshop dans l'école à partir de sa recherche ; les locaux seront mis à disposition ainsi que l'équipement nécessaire. Les frais de petit matériel et de consommables sont à charge de l'auteur.e. Ce workshop concernera les enseignant.e.s et étudiant.e.s du ou des domaines dans le(s)quel(s) exerce l'auteur.e, et prioritairement les étudiant.e.s des années terminales (selon l'agenda et la nature du projet). Il paraît important que les enseignant.e.s de l'ESA soient concernés aussi (ou du moins invités à une partie des activités) : c'est une façon d'incorporer les activités de recherche dans les habitudes de l'école.
- Monter une exposition et/ou accueillir une performance au sein de l'école (ou, si nécessaire, pour partie à l'école et pour partie hors les murs). La durée de cette exposition/performance sera variable (à voir au cas par cas, selon la nature du travail présenté) en fonction du projet et de l'agenda culturel de l'école. L'exposition sera montée aux frais de l'artiste (impressions, matériel ou mobilier, scénographie, montage, ...) et donc à prévoir dans le budget prévisionnel du PDR. L'école s'engage à prendre à sa charge les frais relatifs à la communication et au vernissage.
- Donner une conférence au sein de l'école.
- Associer le nom de l'école aux publications relatives à la recherche.
- ...

Evaluation et sélection des dossiers de candidatures

Le rôle de la commission consiste à évaluer le PDR en fonction des critères du FRArt et à vérifier l'engagement de l'auteur.e envers l'école.

Les membres de la commission évaluent les PDR selon l'échelle suivante :

- le dossier est excellent et accepté tel quel ; l'école accepte d'emblée d'en être le « porteur » auprès du FRArt ;
- le dossier est très bon et accepté moyennant des améliorations/ ajustements ; l'école accepte d'en être le « porteur » auprès du FRArt pour autant que le dossier soit retravaillé en fonction des remarques ou demandes formulées par la commission³ ;
- le dossier est jugé insuffisant ; l'école refuse d'en être le « porteur » auprès du FRArt.

La commission rendra un avis au CGP et un rapport à l'auteur.e.

Recommandations spéciales si l'auteur.e du projet est un.e enseignant.e de l'ESA :

Dans ce cas, la commission sera particulièrement attentive à :

- vérifier l'adéquation entre la charge d'enseignement et la charge de travail liée au projet de recherche. Un projet soutenu par le FRArt exige un engagement important, à évaluer au cas par cas, selon que l'auteur.e est un.e artiste ou un collectif d'artistes, notamment.
- vérifier la recevabilité de la demande de réduction de charge (ou congé, selon le statut) éventuellement formulée par l'auteur.e, le cas échéant.

Au cas où l'auteur.e enseigne à l'ESA Saint-Luc Liège depuis minimum 3 ans, l'école s'engage à ce que son implication dans un projet de recherche en art soutenu par le FRArt ne nuise pas à l'évolution de la carrière de cet enseignant.e au sein de l'établissement.

Contact

Coordinatrice du Département recherche : drouguet.noemie@saint-luc.be

³ Si le dossier déposé par le candidat sur e-space (FNRS) n'est pas conforme aux attentes formulées par la commission, l'ESA peut refuser de le valider.